

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Corporation Lithium Éléments Critiques (la « Société »)
1080 Cote du Beaver Hall, bureau 2101
Montréal, Québec
H2Z 1S8

Rubrique 2 Date du changement important

1 novembre 2022.

Rubrique 3 Communiqué

Le 2 novembre 2022, la Société a publié et diffusé un communiqué par l'entremise d'Accesswire.

Rubrique 4 Résumé du changement

Critical Elements reçoit le certificat d'autorisation pour le projet Rose lithium-tantale au Québec

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

La Société a annoncé qu'elle a reçu le certificat d'autorisation (« CA ») pour le projet Rose lithium-tantale (« Rose » ou le « Projet ») du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. L'émission du CA est une étape importante qui permettra à Critical Elements de faire progresser les discussions de financement du Projet pour débiter la construction de la mine suite à l'émission du bail minier par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (« MRNF »).

Conformément au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (« Comité d'examen » ou « COMEX »), un organisme indépendant composé de membres nommés par les gouvernements du Québec et de la Nation Crie, était responsable de l'évaluation et de l'examen des impacts environnementaux et sociaux du projet Rose.

Item 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Item 7. Information omise

Aucune

Item 8. Membre de la haute direction

Jean-Sébastien Lavallée
CEO
(819) 354-5146

Item 9. Date de la déclaration

2 novembre 2022